

Formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Construction, bâtiment et travaux publics - Conduite et encadrement de chantier - travaux**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **F1204**

Formacode : —

Date de création de la certification : **26/12/1994**

Mots clés : **BATIMENT**, **Prévention Sécurité au travail**, **SANTE SECURITE AU TRAVAIL**, **coordination**

Identification

Identifiant : **1805**

Version du : **16/02/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- R.4532-25 à R.4532-34 du code du travail Arrête du 26 décembre 2012

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances et savoir-faire professionnels lui permettant d'exercer les missions de coordonnateur sps qui lui seront confiées.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun lien à ce jour

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle il sera missionné.

Public visé par la certification

- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant du secteur de la construction, en évolution ou reconversion professionnelle
- diplômés en architecture ou dans le domaine de la construction ou de la prévention des risques professionnels

Modalités générales

La formation est réalisée par des organismes de formation qui sont certifiées dans le cadre de la procédure d'accréditation - certification du Cofrac . Il s'agit d'une formation en centre de formation ; le contenu vise à faire acquérir aux stagiaires des connaissances mais aussi un savoir-faire professionnel.

La durée de la formation, tient compte du niveau et de la catégorie sollicités par le stagiaire. La formation est constituée de plusieurs modules : un tronc commun de douze jours ; deux modules spécialisés de quatre jours chacun, un module complémentaire de deux jours. Chaque module se déroule en continu.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

- Soit une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre (phase conception) en contrôle, pilotage ou conduite de travaux, d'une durée de trois à cinq ans en fonction du niveau de coordination retenu.
- Soit un Diplôme en architecture (licence) ou dans le domaine de la construction ou de la prévention des risques professionnels.

Compétences évaluées

L'évaluation des compétences porte sur l'ensemble des obligations et contenus définis à l'annexe I de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Attestation de compétence permettant d'exercer des missions de coordination sps

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :
attestation de compétence

Certificateur(s)

- Ce sont les organismes de formation

Centre(s) de passage/certification

- Il n'y a pas de centre de passage ; l'évaluation se déroule dans chaque organisme de formation

Plus d'informations

Statistiques

Environ 500 stagiaires

Autres sources d'information

—